

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'OUEST VOSGIEN**  
Délibération du Conseil de Communauté du lundi 16 janvier 2023

L'an deux mille vingt-trois, le conseil de communauté légalement convoqué le 09 janvier 2023 s'est réuni le lundi 16 janvier 2023 à 18 heures 30 au trait d'Union à Neufchâteau, sous la présidence de Monsieur Simon LECLERC, Président.

**Présents :** M Gilles CHOIGNOT – Mme Agnès FORAY – M Frédéric POIRETTE - Mme Dominique HUMBERT - M Jean-Marie BIGEON – M Joël FRANCAIS - M Jean-Marie CREVISY - Mme Estelle CLERGET - M Jean-Marie LOUIS – M Guy SAUVAGE - Mme Hélène COLIN – M Francis BAUNIN - Mme Rose-Marie BOGARD - Mme Lydie JODAR - Mme Elisabeth CHANE - M Jean-Marie MARC – Mme Véronique THIOT - M Yvon HUMBLOT - M Stéphane LEBLANC - M Gilles HURAU – Mme Aurélie PIERSON - M Thierry CALIN – M Stéphane PHILIPPE - M Damien LARGES - M Christian ALBERTI – M Cyril VIDOT - Mme Isabelle CARRET-GILLET - M Daniel ROGUE – M Gérard AUZEINE - Mme Marie-Christine SILVESTRE - M Jean-Noël LAPREVOTTE - Mme Jenny WILLEMIN - M Pascal JACQUINET – M Didier DRUAUX – M Bernard MARTIN – M Jean-Philippe HOFER - Mme Monique SIMONET – M Jean-Jacques MIATTA – M Simon LECLERC – Mme Muriel ROL - M Patrice BERARD – M Jean-Marie ROCHE - M Jean-José DA CUNHA - M Allan MARQUES - Mme Mireille CHAVAL - M Jean SIMONIN - Mme Marie-Agnès HARMAND – M Cyprien LEMAIRE - Mme Marie-Françoise VALENTIN - M Dominique SEGURA - Mme Frédérique SZATKOWSKI - Mme Sandrine FARNOCCIA - M Jean-Charles MOUGINOT – M Denis ROLIN - M Philippe BRISSE - Mme Agathe TISSERON - M Patrice NOVIANT - M Michel LALLEMAND - Mme Jacqueline VIGNOLA – M Philippe EMERAUX - M Jean-Claude MARMEUSE - M Jean-Yves VAGNIER - M Jean-Luc ARNAULT – M Jean-Marie TROUSSELARD - M Robert DUVAL – M Vincent KINZELIN - M Jean-Marie MASSON - M François FAUCHART – Mme Roxane BAPTISTE-CAMBRAYE - M Hubert GERARD.

**Absents excusés :** M Jean-Luc JEANMAIRE – M Bruno ORY - M Claude COHEN - M Frédéric DEVILLARD - Mme Mathilde ROBERT - Mme Chantal GODARD – M Michel HUMBLOT - M Christophe COIFFIER - M Gérard DUBOIS - M Joël BRESSON - M Didier POILPRE - Mme Sandra COMOLLI-GRANDVILLEMIN – Mme Lys TULPIN - Mme Nadine HENRY - M Laurent GALAND - Mme Danièle LEBLANC - M Philippe HUREAU – Mme Claudine DAMIANI - Madame Christiane LE TOURNEUR - M Christophe LAURENT - Mme Florence LAMAZE - M Jean-Michel FREBILLOT - M Jacques BRELLE – Mme Sandra SOMMIER – M Claude CLEMENT – M Didier MAGINEL – M Patrick CHILLON – M Grégory BARRET.

**Pouvoirs :**

Mme Dominique PERINEL-ROUSSEL donne pouvoir à M Cyril VIDOT

Mme Martine DEMANGEON donne pouvoir à Mme Muriel ROL

Mme Grazia PISANO donne pouvoir à M Allan MARQUES

Nombre de conseillers en exercice : 101  
Présents : 70  
Votants : 72

M Hubert GERARD a quitté la salle et n'a pris part ni aux discussions ni au vote.

**2. ARRET DU PLUJ DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'OUEST VOSGIEN**

Vu le Code des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.153-14 et suivants, L.103-6, R.153-3 et suivants ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Bassin de Neufchâteau du 15/05/2013 prescrivant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Châtenois du 20/01/2015 prescrivant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 17/05/2017 précisant les objectifs du Plan Local d'Urbanisme intercommunal et permettant d'étendre la procédure d'élaboration du PLU à l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes de l'Ouest Vosgien ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 27/06/2017 validant les grands enjeux issus du diagnostic territorial et de l'état initial de l'environnement du Plan Local d'Urbanisme intercommunal ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 05/11/2019 prenant acte du débat qui s'est tenu sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du Plan Local d'Urbanisme intercommunal ;

Vu le bilan de la concertation présenté par Monsieur le Président ;

Vu le dossier d'arrêt complet ;

Le Président rappelle les raisons qui ont conduit les anciennes Communautés de Communes du Bassin de Neufchâteau et du Pays de Châtenois à s'engager dans l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal, la méthodologie employée pour sa rédaction, les différentes étapes de la procédure ainsi que les modalités selon lesquelles la concertation avec la population a été mise en œuvre.

Le Président présente ensuite aux élus le bilan de la concertation dont le détail est joint en annexes, rappelle le débat qui s'est tenu au sein du Conseil Communautaire et des Conseils Municipaux sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), les principales options, orientations et règles que contient le projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

Invité à se prononcer, et après en avoir délibéré,

Le conseil de communauté **DECIDE**

par **66 voix « pour »**

**1 voix « contre »** : M Thierry CALIN

**et 5 abstentions** : Mme Elisabeth CHANE ; M Denis ROLIN ; M Jean-Philippe HOFER ; M Frédéric POIRETTE ; M Yvon HUMBLOT

- **D'ARRÊTER** le projet de PLUi tel qu'il est annexé à la présente délibération.
- **DE SOUMETTRE** pour avis le projet de PLUi aux Personnes Publiques Associées ainsi qu'aux communes limitrophes et établissements publics de coopération intercommunale qui ont demandé à être consultés sur ce projet.
- **DE PRÉCISER** que la présente délibération et le projet de PLUi annexés à cette dernière seront transmis au Préfet du département des Vosges et au Préfet du département de la Haute-Marne.
- **DE PRÉCISER** que le projet de PLUi, tel qu'arrêté par le Conseil Communautaire, sera soumis à la Commission de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF) des Vosges.
- **DE PRÉCISER** que le projet de PLUi, tel qu'arrêté par le Conseil Communautaire, est tenu à la disposition du public.
- **DE PRÉCISER** que la présente délibération fera l'objet, conformément à l'article R.153-3 du Code de l'Urbanisme, d'un affichage au siège de la Communauté de Communes et dans les Mairies des communes membres concernées.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,  
Le Président,



SIMON LECLERC  
2023.01.17 14:50:45 +0100  
Ref:20230117\_143502\_1-1-O  
Signature numérique  
le Président